

que dans sa femme, qui avait conservé sa fortune intacte; de bonnes âmes et notamment le curé de l'endroit s'employèrent auprès d'elle pour lui faire comprendre qu'elle avait poussé beaucoup trop loin la vengeance contre un homme qui, à la vérité, l'avait trompée; mais qui aurait pu néanmoins la rendre heureuse, si elle avait voulu lui pardonner. Le curé lui parla le langage de la raison, de l'humanité et surtout de la religion qu'elle avait déjà assez outragée, et qu'elle outragerait encore bien plus par une plus longue persévérance dans sa haine. Il sut se faire entendre; une espèce de remords entra dans l'âme de Rosalie, qui promit de ne laisser son mari manquer de rien; mais Dieu, qui défend la vengeance aux hommes parce qu'il réserve à lui seul le droit de l'exercer, voulut faire sur ce malheureux un exemple frappant du soin qu'il prend de punir le crime. Rosalie mourut presque subitement, et sans avoir eu le temps de faire de testament; toute sa fortune dut retourner à sa famille, et Jérôme se trouva cette fois sans aucune ressource. Ne voulant pas rester dans le pays témoin de ses revers, il plaça son père, dont il ne pouvait plus prendre soin, dans un hospice, et s'achemina vers Rouen, sans trop savoir ce qu'il allait y faire. Après un mois consacré inutilement à la recherche de quelque emploi dans un magasin ou dans un bureau, tous ses moyens pécuniaires étant épuisés, il s'y loua comme ouvrier journalier, et y vécut péniblement pendant trois ans; mais la force du corps n'était pas son partage, et ses chagrins avaient encore altéré sa santé. Au bout de ce temps, le diable le tenta encore de retomber dans son ancien péché; il travaillait avec un assez grand nombre de camarades, à l'arrangement d'un jardin que le propriétaire voulait distribuer à l'anglaise; le jour de Saint-Fiacre, patron des jardiniers, ils lui offrirent un bouquet, et il fut chargé de la distribution de la gratification que le maître leur donna. La vue de cet argent réveilla en lui ses anciens penchans; il ne put se décider à le partager en entier avec ses camarades, et avant de le leur distribuer, il en mit un tiers de côté pour lui. Sa fourberie fut découverte peu de jours après. Ceux qu'il avait trompés voulurent se venger; il crut prudent de leur échapper par la fuite; poursuivi de près et courant avec trop de précipitation, il eut le malheur de faire une chute qui lui cassa un bras et une jambe. Transporté à l'hôpital, il y fut sans doute mal pansé et mal soigné, car depuis, il n'a pu se servir qu'avec grande peine de son bras et de sa jambe, et c'est par suite de cette infirmité que vous le voyez obligé de demander aujourd'hui son pain.

Ici le juge de paix finit son récit. Je l'avais écouté avec une attention qui ne m'en avait pas laissé perdre un seul mot; l'ayant trouvé aussi intéressant qu'il nous l'avait annoncé, j'ai voulu réaliser son vœu et rendre publique l'histoire de Jérôme, en la consignait dans ce recueil. Puisse-t-elle convaincre ceux qui la liront que les seuls succès durables et flatteurs, sont ceux que procure une conduite sage et également avouée par la raison et par la religion!

Bureau de l'Adjudant Général, }  
Montréal, 6 juin 1845. }

#### ORDRE GÉNÉRAL.

L'ORGANISATION de la Milice du Bas-Canada étant maintenant pendante, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dispenser de la Revue Annuelle d'icelle. Les Officiers Commandant les différens Bataillons et Compagnies du Corps sont, par conséquent, exemptés de remplir ce devoir le 29 juin, courant

Par Ordre,

A. GUGY,  
Adjudant Général.

#### AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAÎTRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ÉCOLE-MOÛLE. S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin; pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'Histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le Curé de St. Jude.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LAMOTHE,

Rue Ste-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE

## PROSPECTUS

DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE  
*Carte Géographique*  
DU  
CANADA  
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.  
PAR  
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2e. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

FRÈRE.